Vente par Encan.

Par Chs. A. Holt.

AUJOURD'HUI.

Thé, Sucre, Tabac, Avoine, &c.

PAR ENCAN

Seront vendus AUJOURD'HUI, le 13 du courant, aux magasins du soussigné, Bâtisse Fraser :

10 BOUCAUTS Tabac en feuille,
20 boites do Cavendish,
20 boites do Honey Due,
20 barils do en poudre,
35 boites de Cigares,
1000 minots d'Avoine,
500 do Patates de Semence,
100 Jambons Fumés,
20 Sacs Café vert,
100 boites et demi boites de Raisin,
Sucre Raffiné, et Batard Blanc, Thé, Hyson, Souchong et Twankay, Orge Perle, Moutarde, Amendes, etc., etc.

Vente à DEUX heures précises.

CHS. A. HOLT,
E. C.

Québec, 13 juin 1849.

VIENT D'ETRE REÇU ET A *Vendre par le Soussigné.*

UN PETIT lot de HARENGS ECOSSAIS FUMES.

Wm. LE CHEMINANT,

Québec, 13 juin, 1849.

Contrat du Gouvernement.

BUREAU DU SHERIF,
12 Juin, 1849.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau, jusqu'à LUNDI le DIXHUIT de JUIN courant, à MIDI, pour la fourniture des articles et effets ci-dessous énumérés, pour l'usage de la PRISON depuis le 1 Juillet 1849 au 30 juin 1850.— Bois de chauffage, par corde, mesure Française, parties égales d'Erable et de Merisier, environ 300 cordes, coupé l'hiver dernier et à être livré et cordé dans la cour de la prison comme il sera réglé. Pain Bis de la meilleure qualité, et cuit d'un jour, livrable chaque jour en pains de trois livres ; Patates, meilleure qualité, par minot. Eau par tonne, Lait par gallon. Et les Epiceries suivantes, savoir : — Gruau par quintal ; Mélasse par gallon, Chandelles de suif et Savon de Montréal, meilleure qualité, par livre.

Le soussigné est autorisé à dire que le paiement se fera tous les six mois, en janvier et juin.

Des Cautions seront requises pour l'exécution du susdit contrat.

W. S. SEWELL. Sheriff.

Québec, 13 juin, 1849.

Bureau du pret aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT.
Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendiés qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

BRANDY.

Maintenant en débarquement du "Josepha" et à vendre par les Soussignés :

11 BARRIQUES de meilleur BRANDY de Cognac, marque de Hennessey 1847

WELCH & DAVIES.

Québec, 28 mai, 1849.

SUCRES A VENDRE.

65 BOUCAUTS et 65 quarts de CASSONADE brillante.
60 quarts de Harengs fendus, No 1.
2 do Huile de veau marin, maintenant en débarquement de la Goëlette "Ste. HELENE" d'Halifax.

RYAN, BROTHERS & CHAPMAN,

Québec, 30 mai 1849.

AVIS.—Le soussigné fait ses remerciements sincères à ses amis et au public en général pour leur généreux patronage pendant qu'il tenait magasin au No 9, rue Saint-Jean, et il prend maintenant la liberté de leur annoncer qu'il a repris le COMMERCE DE QUINCAILLERIE dans toutes ses branches au No 55, rue Saint-Paul, près du Marché, où il se propose de faire une expérience complète du système des petits profits et des prompts retours, Ceux qui désireraient se procurer des marchandises dans sa ligne trouveront leur avantage à consulter ses prix avant d'en acheter ailleurs.

RICHARD J. SHAW.

Québec, 1er juin, 1849.

JUSTICE.—AIDE DEMANDÉ.

VU l'accident arrivé au cylindre du nouveau steamer *Cosmopolite*, (qui est prêt à être lancé à la prochaine marée), le *naufrage du Charlevoix* et les réparations nécessaires aux deux steamers, forcent le soussigné à faire un nouvel appel au public pour en obtenir de l'aide, soit en parts de Scrips, dons ou prêts, le dernier garanti par une hypothèque sur l'un des deux vaisseaux.

JOHN RYAN.

Québec, 1er juin 1849.

GUTTA PERCHA.

CANNES pour promenade à Pied et à Cheval, FOUETS etc., etc. Un lot choisi et une variété d'autres articles qui viennent d'être reçus par le DOUGLAS, et à vendre par le soussigné.

JOSEPH AULD, Sellier,
Rue la Fabrique.

Québec, 30 mai 1849.

Vente par Encan.

AUJOURD'HUI.

Par B. Cole, jr

PIANOS.

B. COLE, Jnr. est chargé de disposer de trois pianos supérieurs pour clore une consignation, de la maison bien connue de MORTIMER, ANDERSON & Co., Edinburgh.

Les instruments sont maintenant en exhibition à ses salles d'encan, rue du Palais, et seront offerts à vente privée, à un prix très réduit, jusqu'à MERCREDI PROCHAIN, où ils seront vendus sans réserve, à TROIS HEURES p. m. si on n'en a pas auparavant disposé par une vente privée.

Quebec, 11 juin 1849.

PAR ENCAN

Sera vendu à St. Gervais le 21 du courant à HUIT heures du MATIN :—

TOUT le MOBILIER et la BIBLIOTHEQUE etc., DE FEU MESSIRE LS. ANT. MONTMINY Par ordre de

LOUIS POULIN, Ptre.
Exécuteur-Testamentaire.

Quebec, 11 juin 1849.

Changement de domicile.

Ed. Thivierge,

Marchand-Tailleur

RUE DESFOSSÉS,

Porte voisine de M. Larivière.

REMERCIE ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Des-Fossés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine du magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison.

Québec, 7 mai 1849.

REPERTOIRE.

Des meilleurs Romances et Chansons du Jour.

PAR UN AMATEUR.

On peut se procurer cet ouvrage, à la librairie de MM. J. & O. Crémazie, et à celle de M. Ed. Fréchette, au bureau de *Canadien*. Prix relié, 4s broché, 3s.

Québec, 18 mai, 1849.

G. TALBOT,

Avocat, a établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—4 mai, 1849.

FORTUNAT MARTINEAU,

Notaire Public,

DEMEURE au No. 12, coin des Rues Lamontagne et St. Pierre, vis-à-vis chez M. Méthot —11 mai 1849.

ECOLE DU MONT-PLAISANT,

FRANÇAISE ET ANGLAISE

tenue par

J. G. SMITH,

Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut ed l'Eglise.—Québec, 7 mai 1849.

Un dernier Avis.

Nous informons tous nos abonnés de la ville et des campagnes, qui ne nous ont rien payé depuis que notre journal existe, qu'au 18 juin prochain, le journal ne leur sera plus expédié, et des mesures rigoureuses seront prises. Il nous est pénible d'en venir là, mais la négligence d'un certain nombre de nos abonnés nous y oblige, et notre intérêt personnel nous force à rayer les noms de ceux qui veulent notre ruine, en ne payant pas leurs abonnements.

Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre notre journal sur le meilleur pied possible. Aujourd'hui même, nous n'avons pas hésité d'entrer dans des dépenses considérables pour les dépêches du Télégraphe que nous recevons pour chaque numéro, et dont l'*Ami de la Religion*, est le premier et le seul des journaux français, de tout le Canada, pensons-nous, qui offre cet avantage à ses abonnés, afin de leur procurer les nouvelles les plus intéressantes de tous les pays. Est-ce ainsi que l'on reconnait nos efforts ?

Nous dirons, en même temps, pour l'information des nouveaux abonnés, que vû la modicité du prix d'abonnement, nos conditions sont payable d'avance.

Important pour nos Abonnés

et pour la

Classe Commerciale Française.

A commencer de ce jour, *l'Ami de la Religion et de la Patrie*, paraîtra à 10 heures du matin.

Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie.

A l'arrivée de chaque *steamer* anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe.

Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible.

Nous avons lieu d'espérer que par suite des grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose négligé jusqu'à ce jour, —on nous tiendra compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a maintenant une circulation des plus étendues et des plus avantageuses.

STANISLAS DRAPEAU.
Propriétaire.

Québec, 30 avril, 1849.

PROVINCE DU CANADA. } Elgin et Kincardine.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c.

A TOUS CEUX QUE CES PRÉSENTES VERRONT.—SALUT :

Proclamation.

L. H. LAFONTAINE, Procureur-Général. } ATTENDU que de bonne heure le matin du DIX-NEUF de mai courant, quelque personne ou personnes mal intentionnées ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse, ou construction dans le Chantier de MM. ALLAN GILMOUR & Compagnie, située à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de *Québec*. SACHEZ MAINTENANT qu'une RÉCOMPENSE de

£250 courant

sera payée à quiconque, n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduiront à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse.

EN FOI DE QUOI nous avons fait apposer aux présentes, le *Grand Sceau de notre dite Province du Canada*. TEMOIN, *notre Très Fidèle* et bien-aimé Cousin, JAMES Comte d'ELGIN & KINCARDINE, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur nos Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, &c., &c.

En notre Hotel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce VINGT-HUITIEME jour de MAI en l'année de Notre-Seigneur mil huit-cent quarante-neuf et la douzième de Notre Reigne.

Par Ordre.
J. LESLIE,
Secretaire.

1er juin, 1849.

$600 de Recompense.

ATTENDU qu'une personne ou des personnes mal intentionnées, de bonne heure dans la matinée du 19 courant, ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse ou construction dans le chantier appartenant au soussigné, à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de cette ville, Avis est en conséquence donné qu'une récompense de

CENT-CINQUANTE LIVRES

courant seront payés à quiconque donnera des informations pour faire appréhender et convaincre le coupable ou les coupables.

ALLAN GILMOUR & Cie.

Québec, 28 mai, 1849.

LES Soussignés qui occupent des maisons dans l'Ance de Wolfe, offrent une récompense additionnelle de CINQUANTE LIVRES à être payés sur conviction du coupable ou des coupables.

Robert McCord	William Quinn
John Hamilton	Edward Quinn
James Marrison	John Fanning
John Dodds	John Reid
William Wright	William Buchanan
Michael Lynch	John O'Neil
Henry Drain	Duncan Mains
Wm. Tweedell	Henry Quitt
David Cody	John Morrison
Richd. Cotter	John Coxon
John Corwell	Moses Murphy
M. Lynch jr.	Jno. Shaugnessy
William Moore	Wm. Reid
James Lynch	Jno. Maddison
Francis Doyle	Jno. McBride
Edwd. Malloy	Francis Barnett
Jno. Robertson	Thomas Quitt
George Carrwell	John McGurn,
Jones Ennis	Wm Detham
Thos. Stewart	Wm Hill
Thos. Carrwell, jr.	Thos Carrwell
Walter urlong	Thos Narsh
George Chambers	James Shea
Charles Moller	Anthy. White
Sam. McMurdie	Alex. Robinson
John Brindimore	Wm Henry Senr.
Samuel Campbell	Joshua Kerr
John Galua	S Furlong
John Quinn	W. Nicholson
Hugh Miller	Wm. Anderson
Robert Galua	Robert Belcase
Michael Carroll	Robert Ennis
John McCord	Thos. Cullen
Wm Adams	Thomas Lenahan
Wm Healy	John Adams
John Laughton	W. Robinson
John McGorman	R. Belcase, jr
Wm Roberts	John Cameford
Geo. Brenner,	Patrick Houlihan
Michael Ennis	Patrick Walsh
James Campbell	J Lynch
Lawrence Mangan	Daniel Mullend
Jerem. Donevan	Edward Cody
John Hennessy	Thomas Condly
William Williams	Thos Humble
Francis McCarty	Peter Lavelle
James Daisey	John Reilly
A. Hammond	Donald McKimon
John Brady	Wm Young
Patrick Ferrol	John McCormick
Patrick Kenna	Wm Paul
John Dempsey	James O'Donovan
John Bat. Noel	Edward Elsworth
Wm. Deacon	Michael Doneghue
George Brown	James Doth
Wm Penny	Wm Lynch
Isaac Doucet,	Thos Cullen
John Humble	Garret Murphy
Patrick Doyle	John Wilson
John Murphy	Phillip H. Rogers
Alex Thomson	Robert Carswell
Peter Rae	Samuel Campbell
David Boss	Walter Shallow
Thos Ray	Patrick Kelly
Jos Beaumont	Bart. Donaghue
George Davison	Thomas Walsh
James Walsh	

L'Ance de Wolfe, 28 mai 1849.

PIANOS MIS D'ACCORD.

ETIENNE MONTMINY, est prêt à mettre d'accord les Pianos qu'on voudra bien lui confier, à l'année ou autrement. Tous ordres laissés au bureau de ce journal, ou chez lui, Rue St, Vallier, vis-à-vis la rue Dorchester, recevra une prompte attention.

Québec, 21 mai 1849

SEL.

Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés :—

300 TONNES de Sel de Liverpool en pain,
1000 sacs de 3 boisseaux chaque,

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,
Québec, 23 mai 1849.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés :

GENIEVRE de Kuyper.
Thé Twankay.

CHS. E. LEVEY & Cie,

Quai Levey,
Québec, 21 mai 1849.

Nouveau Magasin de Grains.

LE soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de s'établir dans la rue St. Vallier, porte voisine de la demeure de feu ci-devant FRERE-LOUIS, il aura toujours en mains un assortiment variée de Farine, Son, Grains, Avoine, Orge, Pois, etc. etc. qu'il vendra à des prix des plus réduits, pour argent comptant.

DAVID DRAPEAU,

Québec, 14 Mai 1849.

GLACE ! GLACE ! GLACE !

LE Soussigné ayant une abondante PROVISION de GLACE, est prêt à en fournir aux familles et aux bureaux à un prix raisonnable.

Prix au magazin, un SOL la livre.

R. BACK.

No. 48 rue St. Pierre.

N. B. Il a toujours en main une variété de Biscuits frais.

Québec, 30 mai 1849.

VIN DE PORTO.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE :

10 BARRIQUES de Vin de Porto de Sandeman & Cie, Vendanges de 1846.

WELCH & DAVIES.

Québec, 28 mai 1849.

A vendre par les Soussignés,

Sucre Raffiné, Sucre blanc et jaune bâtard, Genièvre, Brandy, Vin rouge, Moutarde en jarres de 4 lb, Marinades, Etapois, Thés Souchong, Young Hyson et Bohea, Verre à Couronne et en Panier, Savon de Liverpool, Blanc de Plomb, Verrerie, Cables-Chaines, Ancres, Briques à feu, Cordages, Tapis.

G. B. SYMES & Cie.

Québec, 28 mai 1849.

A vendre par les soussignés.

SEL de Liverpool, en sacs et en pains,
Vaisselle du Canada,
Feblanc I. C.
Etoupe anglaise,

CHS. E. LEVEY & Cie,

Quai Levey,
Québec, 21 mai 1849.

NOUVEAUTÉS ! !

Marchandises de Gout et de Fonds,

L.S. BILODEAU,

RUE ST. JEAN, 1 HAUTE-VILLE,

QUEBEC.

DEMANDE à informer qu'il a reçu son ASSORTIMENT du PRINTEMPS de **Marchandises de Gout et de Fonds**, comprenant un choix de tout ce qu'il y a de plus nouveau sur les marchés Anglais et Français.

Il désire aussi annoncer son intention de faire une diminution de **30 pour Cent**, sur le prix coutant sur ce qui lui reste de son fonds de marchandises riches et variées de l'année dernière.

Et pour rencontrer la ☞ dureté des temps, ☜ il disposera à un très PETIT PROFIT de son fonds nouveau qui est maintenant en montre.

Québec, 30 mai 1849.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFS.

POUR ARGENT COMPTANT.

Magasin en Gros et en Detail,

NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie, et ayant fabriqué tout l'hiver pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne, les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette ville.

T. C., a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficultée de faire rentrer les dettes, et il ne fera plus payer aux familles, à ses pratiquer achetant au comptant une charge extra sur les effets pour couvrir les mauvaises dettes.

BOTTES de Messieurs et SOULIERS de Dames faits à ordre.

Québec, 1er juin 1849.

RICHARD J. SHAW,

Nouveau magasin de lincaillerie,

RUE ST. PAUL. No. 55, PRES DU MARCHE.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

FEINTURES, HUILES,		COULEURS, VERNIS,
TEREBENTINE,		ENCLUMEZ, VIS,
VITRES,		POUDRE & PLOMB,
SOUFFLETS DE SMITH,		CHAINES, CORDAGEZ,
FUSILS, PISTOLETS,		OUTILS DE MENUISIER,
HACHES, TOILE,		ARTICLES EN METAL
COUTELLERIE,		BRITANNIQUE, &C.

R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau, reçu par le *Rory O'More*, *Barbara*, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire.

Québec, 1er Juin, 1849.